

TRADEMARK ASSIGNMENT COVER SHEET

Electronic Version v1.1
Stylesheet Version v1.2

ETAS ID: TM588400

SUBMISSION TYPE:	NEW ASSIGNMENT		
NATURE OF CONVEYANCE:	ENTITY CONVERSION		
CONVEYING PARTY DATA			
Name	Formerly	Execution Date	Entity Type
Orlane S.A.		12/05/2018	Joint Stock Company: FRANCE
RECEIVING PARTY DATA			
Name:	ORLANE		
Street Address:	12-14 Rond-Point des Champs Elysées		
City:	Paris		
State/Country:	FRANCE		
Postal Code:	75008		
Entity Type:	simplified joint-stock company with sole shareholder: FRANCE		
PROPERTY NUMBERS Total: 1			
Property Type	Number	Word Mark	
Registration Number:	3823787	ANAGENESE	
CORRESPONDENCE DATA			
Fax Number:	703-716-11		
<i>Correspondence will be sent to the e-mail address first; if that is unsuccessful, it will be sent using a fax number, if provided; if that is unsuccessful, it will be sent via US Mail.</i>			
Phone:	703-716-1191		
Email:	eteas@gbpatent.com		
Correspondent Name:	Jeffrey H. Handelsman		
Address Line 1:	Greenblum & Bernstein, P.L.C.		
Address Line 2:	1950 Roland Clarke Place		
Address Line 4:	Reston, VIRGINIA 20191-1411		
DOMESTIC REPRESENTATIVE			
Name:	Jeffrey H. Handelsman		
Address Line 1:	Greenblum & Bernstein, P.L.C.		
Address Line 2:	1950 Roland Clarke Place		
Address Line 4:	Reston, VIRGINIA 20191-1411		
NAME OF SUBMITTER:	Jeffrey H. Handelsman, MD Bar (T60740)		
SIGNATURE:	/Jeffrey H. Handelsman/		
DATE SIGNED:	07/24/2020		

OP \$40.00 3823787

Total Attachments: 8

source=Change of Name document (04412115)#page1.tif

source=Change of Name document (04412115)#page2.tif

source=Change of Name document (04412115)#page3.tif

source=Change of Name document (04412115)#page4.tif

source=Translation of Change of Name document (04412116)#page1.tif

source=Translation of Change of Name document (04412116)#page2.tif

source=Translation of Change of Name document (04412116)#page3.tif

source=Translation of Change of Name document (04412116)#page4.tif

ORLANE S.A.

Société anonyme au capital de 4 004 000,00 €
Siège social : 12, 14, rond-point des Champs Elysées - Marcel Dassault 75008 Paris
SIREN 333 621 134, R.C.S. Paris

Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire du 5 décembre 2018

Le 5 décembre 2018,
A 16 heures,
au siège social, 12, 14, rond-point des Champs Elysées - Marcel Dassault 75008 Paris,

les actionnaires de la société ORLANE S.A., société anonyme au capital de 4 004 000,00 € divisé en 880 000 actions de 4,55 € de montant nominal chacune, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire sur la convocation du conseil d'administration suivant lettre adressée à tous les actionnaires titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins avant la date de l'avis de convocation.

Ordre du jour

Assemblée générale extraordinaire

- Transformation de la société en société par actions simplifiée ;
- Modification de la dénomination sociale ;
- Adoption des statuts de la société sous sa nouvelle forme ;
- Nomination et pouvoirs du président de la société sous sa nouvelle forme ;
- Rémunération du président de la société ;
- Maintien du mandat du commissaire aux comptes titulaire et de celui de son suppléant ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est établi une feuille de présence signée par chaque membre de l'assemblée.

L'assemblée est présidée par Monsieur Gian Luca GIRAUDI, président du conseil d'administration.

Madame Raffaella GIRAUDI et Monsieur Daniel MARTINEZ acceptent la fonction de scrutateurs.

Madame Françoise JARREAU remplit la fonction de secrétaire de séance.

La société GRANT THORNTON, commissaire aux comptes titulaire, est absente.


TRADEMARK

REEL: 007007 FRAME: 0624

Madame Pascaline LERAY, représentant de la délégation unique du personnel, est absente.

Le président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que les actionnaires présents, réputés présents, représentés ou votant à distance, réunissent 880 000 actions représentant 880 000 droits de vote, soit la totalité des actions ayants droit de vote ; qu'en conséquence, l'assemblée générale extraordinaire, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Sont mis à disposition de l'assemblée les documents suivants :

- × les statuts de la société ;
- la feuille de présence signée par les membres du bureau, les pouvoirs des actionnaires représentés et, s'il y a lieu, les formulaires de vote par correspondance ;
- le texte des résolutions proposées par le conseil d'administration ;
- le rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ;
- le rapport du commissaire aux comptes sur la transformation ;

L'assemblée prend connaissance du rapport du conseil d'administration, du rapport du commissaire aux comptes.

Puis la parole est offerte aux actionnaires et une discussion s'instaure entre les personnes présentes.

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, il est proposé de passer à la mise aux voix des résolutions figurant à l'ordre du jour.

Assemblée générale extraordinaire

Première résolution (Transformation de la société en société par actions simplifiée)

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire aux comptes attestant que les capitaux propres sont au moins égaux au capital social conformément à l'article L.225-244 du code de commerce et constaté que les conditions préalables à la transformation prévues par l'article L.225-243 du code de commerce sont réunies, décide, dès lors que cette résolution est, en application des dispositions de l'article L.227-3 du code de commerce prise à l'unanimité des associés, la transformation de la société en société par actions simplifiée à compter de ce jour.

L'assemblée générale constate que cette transformation met fin de plein droit, à la date de ce jour, aux fonctions des organes d'administration de la société sous sa forme de société anonyme.

Cette résolution est adoptée par 880 000 voix, soit la totalité des droits de vote attachés à la totalité des actions composant le capital social.



Deuxième résolution (*Modification de la dénomination sociale*)

L'assemblée générale décide, compte tenu du changement de forme juridique décidé aux termes de la résolution précédente, de modifier la dénomination de la société, actuellement « ORLANE S.A. » pour adopter celle de : « ORLANE ».

Cette résolution est adoptée par 880 000 voix (vote(s) contre : 0 ; abstention(s) : 0).

Troisième résolution (*Adoption des statuts de la société sous sa nouvelle forme*)

En conséquence de l'adoption de la première résolution ci-dessus, l'assemblée générale extraordinaire adopte, article par article, dans toutes leurs dispositions les statuts de la société sous sa forme nouvelle, dont le texte est ci-annexé.

Cette résolution est adoptée par 880 000 voix, soit la totalité des droits de vote attachés à la totalité des actions composant le capital social.

Quatrième résolution (*Nomination et pouvoir du président de la société sous sa nouvelle forme*)

L'assemblée générale nomme en qualité de président de la société, pour une durée indéterminée :

- Monsieur Gian Luca GIRAUDI
né le 2 décembre 1973 à Turin (Italie)
de nationalité italienne
demeurant Via La Gleisa 15, Sestriere 7, 10058 TORINESE (Italie).

Sous réserve des pouvoirs que la loi et les statuts (notamment l'article 14 des statuts) attribuent expressément aux associés, le président représente la société dans ses rapports avec les tiers et est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social.

Cette résolution est adoptée par 880 000 voix (vote(s) contre : 0 ; abstention(s) : 0).

Cinquième résolution (*Rémunération du président*)

L'assemblée générale décide que le président ne sera pas rémunéré jusqu'à nouvelle décision contraire.

Toutefois, il sera remboursé des frais exposés dans le cadre de l'exercice de son mandat sur présentation des justificatifs.

Cette résolution est adoptée par 880 000 voix (vote(s) contre : 0 ; abstention(s) : 0).



Sixième résolution (Maintien du commissaire aux comptes titulaire et de son suppléant)

L'assemblée générale constate que le mandat du commissaire aux comptes titulaire, la société GRANT THORNTON, et celui de son suppléant, la société INSTITUT DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE – IGEC, se poursuivront jusqu'au terme initialement prévu, soit jusqu'à l'issue de la décision collective des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution est adoptée par 880 000 voix (vote(s) contre : 0 ; abstention(s) : 0).


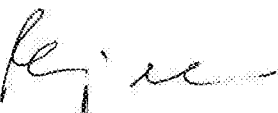

Septième résolution (Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales de publicité ou autres qu'il appartiendra conformément à la loi.

Cette résolution est adoptée par 880 000 voix (vote(s) contre : 0 ; abstention(s) : 0).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le présent procès-verbal est signé par les membres du bureau :

Gian Luca GIRAUDI <i>Président</i>	
Raffaella GIRAUDI <i>Scrutateur</i>	
Daniel MARTINEZ <i>Scrutateur</i>	
Françoise JARREAU <i>Secrétaire</i>	

P.J. : Annexe - Statuts de la société sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée

Margot COULON
Agente Administrative des
Finances Publiques

Inscrité à : SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT
PARIS ST-LAZARE
Le 18/02 2019 Dossier 2019 0000R193, référence: 7564P6J 2019 A 03144
Enregistrement : 125 € Penalités : 13 €
Total liquidé : Cent treize-huit euros
Montant reçu : Cent dix-huit Euros
L'Agent administratif des finances publiques

TRADEMARK
REEL: 007007 FRAME: 0627

[translation by extracts]

ORLANE S.A.

Joint stock company with a capital of 4 004 000,00 €
Head office : 12,14 rond-point des Champs Elysées – Marcel Dassault 75008 Paris
SIREN 333 621134, R.C.S. Paris

Minutes of the extraordinary general meeting
of December 5, 2018

On December 5, 2018

At 4 pm

At the head office 12,14 rond-point des Champs Elysées – Marcel Dassault 75008 Paris

The shareholders of the company ORLANE S.A., Joint stock company with a capital of 4 004 000,00 € divided into 880 000 shares each of a nominal amount of 4.55 euros, convened by notice of the board of directors, following a letter sent to all holders of registered shares at least one month before the date of the notice of the meeting.

Agenda
extraordinary general meeting

- Transformation of the company into a simplified joint-stock company ;
- Modification of the company name ;

[...]

[translation by extracts]

[...]

Extraordinary general meeting

First resolution (*Transformation of the company into a simplified joint-stock company*)

The extraordinary general meeting, after having read the auditor's report attesting that the equity capital is at least equal to the share capital in accordance with article L.225-244 of the commercial code and having noted that the prerequisite conditions to the transformation provided for by article L.225-243 of the commercial code are met, decides, given that this resolution is, in application of the provisions of Article L-227-3 of the commercial code adopted unanimously by the partners, the transformation of the company into a simplified joint-stock company from this day.

The general meeting notes that this transformation automatically terminates, as of this date, the functions of the representatives of the company under its form of joint-stock company.

This resolution is adopted by 880 000 votes, i.e the totality of the voting rights attached to the totality of the shares composing the share capital.

[translation by extracts]

Second resolution (*modification of the company name*)

The general meeting decides, taking into account the change of legal form decided under the terms of the previous resolution, to change the name of the company, currently "ORLANE S.A." to : "ORLANE".

This resolution is adopted by 880 000 votes (nays : 0; abstention : 0)

[...]

[translation by extracts]

The minutes are signed by the members of the bureau

Gian Luca GIRAUDI [signature]
President

Raffaella GIRAUDI [signature]
Witness

Daniel MARTINEZ [signature]
Witness

Françoise JARREAU [signature]
Secretary

Translation by extracts
from French to English

made by : Casey Joly.
Signature: 